

SALARIÉ·E DES TPE

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES
25 JANVIER - 7 FÉVRIER 2021

Menaces sur l'emploi, les droits sociaux et sur l'avenir des TPE

LA CGT AUX CÔTÉS DES SALARIÉS POUR UNE RENTRÉE À L'OFFENSIVE

La crise sanitaire a mis au grand jour les « premiers de corvées » et les « deuxièmes lignes », parmi lesquels beaucoup de salariés travaillant dans les très petites entreprises (celles qui emploient moins de 11 salariés au long de l'année). De nombreux indicateurs montrent que la deuxième vague, cet automne, sera d'abord sociale. Les grands groupes annoncent déjà des pertes colossales pour le premier semestre et d'autres ont déjà fait part de leur volonté de mettre en place des plans de suppression d'emplois.

Concernant les très petites entreprises, il n'y aura pas d'annonces impressionnantes à la une des journaux, tout simplement parce qu'elles embauchent peu de salariés. Peu importe, la CGT sera là, à vos côtés, car la casse sociale risque d'être tout aussi désastreuse qu'ailleurs. Nous portons un projet de transformation sociale et de la société, pour répondre aux questions d'urgence sociale et environnementale. Nos propositions reposent notamment sur une politique industrielle respectueuse de la planète et des femmes et des hommes qui travaillent et l'habitent, sur la relocalisation d'activités sur le territoire et la redynamisation des circuits courts. Tout comme les services publics, les TPE et leurs salariés participent à la qualité de vie, au lien social et à la vitalité des territoires, et contribuent à lutter contre la déshumanisation de certains quartiers. Les TPE ne doivent pas être les laissées-pour-compte du plan de relance et leurs salariés non plus. Ensemble, nous gagnerons la bataille de l'emploi, des salaires et des garanties collectives. Même droits pour toutes et tous, quelle que soit l'entreprise dans laquelle nous travaillons !

LA CGT EST FORCE DE PROPOSITION

La CGT agit et revendique aux côtés des salariés pour améliorer leur quotidien, tout en étant à l'offensive et force de proposition pour transformer la société. Justice sociale, justice fiscale, partage du temps de travail, revalorisation des salaires, reconnaissance des métiers, responsabilisation des donneurs d'ordre, relocalisations et développement des circuits courts peuvent être des solutions pour permettre de répondre au choc économique et social que risquent de subir les TPE et leurs salariés dès la rentrée.

D'autres choix sont possibles et réalisables, plus justes et plus solidaires. Venez en débattre avec nous et les défendre à nos côtés !

Circuits courts, proximité... enjeux d'avenir

Il est impératif d'associer la question environnementale à celle de l'industrie, mais aussi des services publics, seuls à même d'assurer une réponse aux besoins, notamment en territoires. C'est aussi l'acheminement des produits alimentaires qui doit être revu, pour favoriser les circuits courts, et ainsi arriver à mieux contrôler les importations. Une juste tarification des transports de marchandises permettrait d'éviter le *dumping* social et environnemental. Elle pourrait également favoriser la

relocalisation de la production. La proximité et les circuits courts reposent en grande partie sur les TPE de l'artisanat, du commerce, de l'agroalimentaire... L'enjeu est autant environnemental que social, avec le développement d'emplois qualifiés, rémunérés à leur juste valeur et non délocalisables.

La CGT propose :

- que les crédits aux entreprises servent à l'emploi, à la création de richesses dans les territoires et à la préservation de l'environnement ;

- de prendre des mesures de relocalisation de l'industrie pour répondre aux besoins essentiels de la population ;
- de développer une économie circulaire, de proximité et indépendante, qui produise des biens et des services durables.

Travailler moins, travailler toutes et tous

Mettre en place les 32 heures hebdomadaires permettrait de créer de l'emploi rapidement et massivement. Cela pourrait également

relancer la croissance, notamment par la consommation, en remettant dans le jeu des millions de personnes qui sont actuellement privées d'emploi, qui subissent le temps partiel et la précarité. Le passage réel à 32 heures est potentiellement source de création de 4 millions d'emplois. Le financement du passage aux 32 heures pourrait être assuré, d'une part, par la réorientation des exonérations de cotisations sociales et des aides publiques évaluées aujourd'hui à 10 points de PIB et, d'autre part, par la dynamique de croissance qu'engendreront les créations d'emploi. Les ressources nouvelles seront apportées par les emplois créés, la résorption des inégalités salariales et de temps de travail entre femmes et hommes, la croissance et l'amélioration de la santé des travailleurs.

La CGT propose :

- le passage automatique et immédiat aux 32 heures pour les salariés postés, travaillant de nuit et ceux cumulant au moins trois critères de pénibilité ;

- d'encadrer strictement les forfaits-jours pour garantir le droit à la santé et à la sécurité et des durées maximales de travail ;
- le temps de trajet entre deux emplois doit être considéré comme du temps de travail ;
- toute coupure de plus de deux heures dans la journée doit déclencher une compensation salariale et/ou horaire.

Industries : penser filières

Un pays sans industrie est un pays qui se meurt. Il est indispensable de mettre en place une véritable politique de développement de l'industrie, en particulier dans des activités stratégiques.

Pour ce faire, il est nécessaire de réfléchir en termes de filières, de l'amont à l'aval du processus de production, mais également en tenant compte des relations entre les donneurs d'ordre – souvent de grandes entreprises – et les sous-traitants, parmi lesquels on compte un grand nombre de TPE.

Des filières sont à créer, d'autres à développer ou à réorienter : imagerie médicale, fabrication de bouteilles d'oxygènes, tri et recyclage, aéronautique... Il ne faut pas non plus oublier une véritable relance du fret ferroviaire, ce qui passe notamment par le retour à une offre de transport en « wagons isolés » et donc la construction, en France, du matériel nécessaire.

La CGT propose :

- une réflexion globale en matière d'emploi, travailler à la création de nouvelles filières ou aux transitions nécessaires pour celles existantes ;
- une réappropriation de secteurs stratégiques et de la recherche ;
- des mécanismes engageant la responsabilité des donneurs d'ordre sur l'ensemble d'une filière en matière d'emploi, de formation, d'apprentissage...

Femmes et « premiers de corvée »

Les femmes gagnent en moyenne 26 % de moins que les hommes, 82 % des salariés à temps partiel sont des femmes, 63 % des salariés payés au Smic sont des femmes... Et pourtant, la crise sanitaire a mis en évidence de façon criante qu'elles travaillent pour beaucoup dans des secteurs en « première ligne », notamment dans des TPE : commerce, nettoyage, aide à domicile... Beaucoup d'entre elles font donc partie des « premiers de corvée », pour qui aucune mesure salariale n'est prévue, malgré les 100 milliards d'euros dédiés au « plan de relance ».

La CGT propose :

- la revalorisation des métiers qui répondent aux besoins essentiels de la population, ainsi que ceux à prédominance féminine ;

- l'application du principe légal « à travail égal, salaire égal » ;
- l'égalité d'accès à la formation continue qualifiante pour les catégories professionnelles à prédominance féminine.

Revoir les aides et la fiscalité

Chaque année, les entreprises reçoivent environ 200 milliards d'euros d'aides diverses de l'État et des collectivités territoriales. Rien que les allègements et exonérations de cotisations sociales employeurs dépassent les 30 milliards d'euros par an. Le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) a quant à lui déjà coûté des dizaines de milliards d'euros. Le tout sans exigence de contreparties de la part des employeurs et pour un effet sur l'emploi très limité. Cette idée que le « coût du travail » freinerait les embauches est le dogme des gouvernements qui se sont succédé. Aujourd'hui encore, le gouvernement Castex, qui refuse d'augmenter le Smic et les minima sociaux, parie sur des primes et des exonérations de cotisations accordées aux entreprises pour faciliter l'embauche des jeunes et des apprentis, qui seront parmi les premiers à souffrir des effets de la crise sanitaire à la rentrée. Ce dispositif pourrait s'appliquer à partir d'un CDD de trois mois, qui ne permet même pas de bénéficier d'une allocation-chômage, et sans exigence de pérennité de l'emploi. C'est une véritable incitation à la précarité et une incohérence complète avec le dispo-

sitif de bonus-malus, censé sanctionner les entreprises qui abusent des contrats courts.

La CGT propose :

- un système de contrôle des aides publiques aux entreprises ;
- le conditionnement des aides à des critères environnementaux et sociaux, notamment le maintien et le développement de l'emploi ;
- l'interdiction de réduire le nombre de salariés et la masse salariale par les plans de licenciements, « accords de compétitivité », « plans de départs volontaires », ruptures conventionnelles collectives...
- la création d'un fonds d'aide mutualisé pour les petites entreprises, géré paritairement.

Le taux d'imposition des entreprises est par ailleurs en constante baisse (50 % en 1985, 28 % en 2020, puis 25 % en 2022). Il doit au contraire être :

- relevé pour les grands groupes dans le cadre de la lutte contre l'épidémie ;
- modulé, avec les taux d'emprunts, en fonction du comportement des entreprises : modéré pour celles qui favorisent l'emploi, les salaires, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'investissement, la recherche et la préservation de l'environnement, et pénalisant pour celles qui spéculent, licencient, précarisent et délocalisent.

Pour donner du poids à nos propositions, tous dans la rue dès le 17 septembre !
Plus d'infos sur www.cgt.fr.

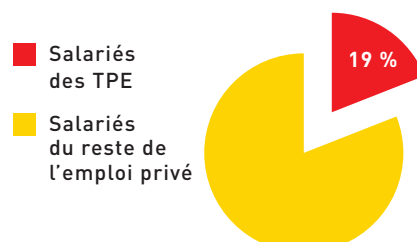
3,3 MILLIONS DE SALARIÉS DANS LES TPE

Dans le secteur privé, près d'un salarié sur cinq travaille dans une TPE. En moyenne, le temps de travail est plus élevé dans les TPE que dans les autres entreprises, les CDD plus nombreux et les salaires plus faibles.

19 % de l'emploi privé

On compte plus d'un million de très petites entreprises (TPE) en France, qui emploient 3,3 millions de salariés, soit 19 % de l'emploi du secteur privé. 77 % des salariés des TPE travaillent dans le secteur

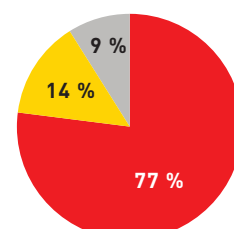
tertiaire (services), principalement dans les activités de commerce, transports, hébergement et restauration. Le reste se partage entre la construction (14 %) et l'industrie (9 %), activités qui relèvent quasiment exclusivement de l'artisanat.



1 Million de TPE

3,3 Millions de salariés

Salariés des TPE dans les services
Salariés des TPE dans la construction
Salariés des TPE dans l'industrie



Un peu plus de femmes

Dans les TPE, 48,6 % des salariés sont des femmes, contre 44 % dans l'ensemble du secteur privé. C'est dans les TPE du tertiaire que leur proportion est la plus importante (56 %), pour seulement 38 %

dans l'industrie et 15 % dans la construction. C'est dans l'enseignement privé, la santé et l'action sociale (80 %) qu'elles sont le plus présentes et les arts, spectacles et autres activités de service, ainsi que les activités immobilières (68 %).

Plus de temps partiel

Si la part des temps partiel parmi les salariés des TPE a tendance à baisser depuis 2013, elle reste à 27,5 %, alors qu'elle est de 17,6 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus. La part des contrats à temps partiel est très variable

selon l'activité de la TPE. Ainsi, elle n'est que de 11 % dans la construction mais de 52 % dans l'enseignement privé, la santé et l'action sociale. La différence est également très importante entre les femmes, dont 40,6 % sont à temps partiel, et les hommes, chez qui la proportion n'est que de 15 %.

Plus de CDD

Sur les 3,3 millions de salariés des TPE, un peu moins de 440 000 sont en CDD, soit 13 %, contre 10 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. La part des CDD est un peu plus importante dans l'industrie (15 %) que dans la construction et le ter-

tiaire, avec environ 13 % chacun. Dans le tertiaire, c'est dans les activités des « arts, spectacles ou autres activités de service », que la part des CDD est la plus forte, à 20 %. À noter que pour près de la moitié, les emplois en CDD des TPE concernent un contrat aidé ou un contrat en alternance.

Temps de travail plus élevé

La durée hebdomadaire moyenne de travail déclarée dans les TPE, pour les salariés à temps complet, est de 36,3 heures, supérieure à

celle des entreprises d'au moins 10 salariés (35,6 heures). Les salariés qui travaillent plus de 39 heures par semaine sont 24,5 % dans les TPE, alors qu'ils sont 9 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus.

Salaires plus faibles

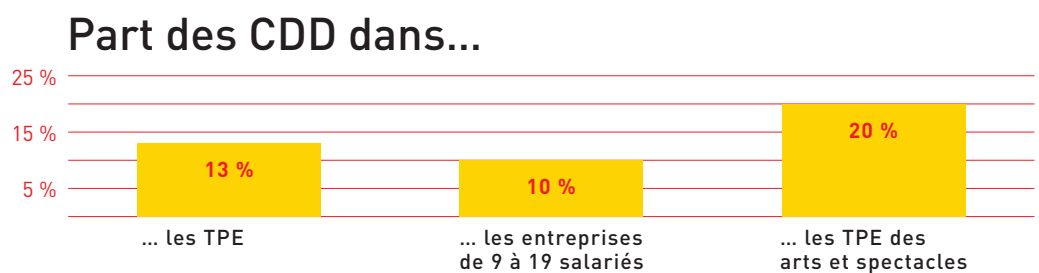
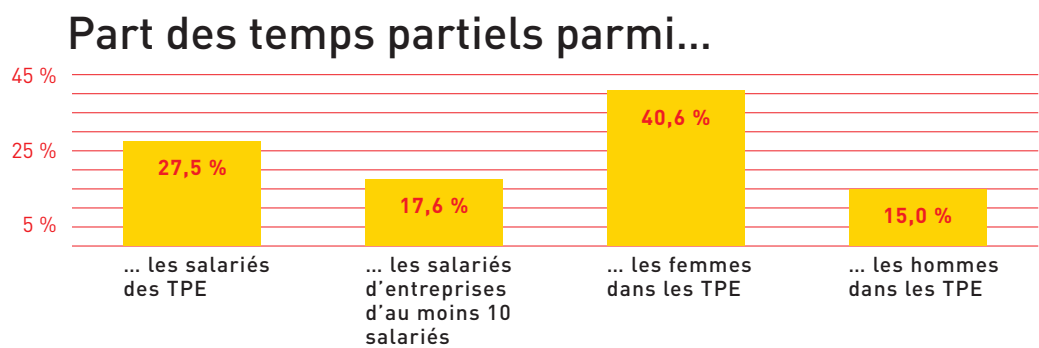
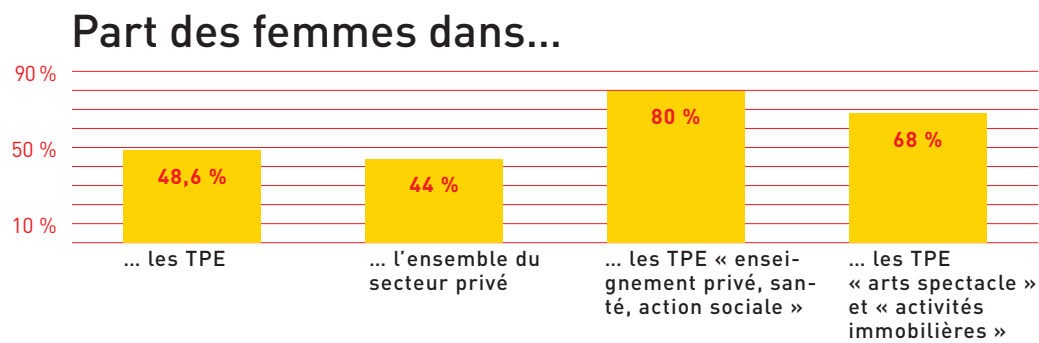
En 2015, le salaire mensuel moyen en équivalent temps plein, secteurs public et privé confondus, était de 3 000 euros bruts, soit 2 251 euros nets. Dans les TPE, le salaire brut

moyen était de 2 439 euros, soit 1 857 euros nets. Dans les entreprises de plus de 500 salariés, le salaire brut moyen était de 3 376 euros, soit 2 517 euros nets. Les différences de salaires en fonction de la taille de l'entreprise sont considérables.

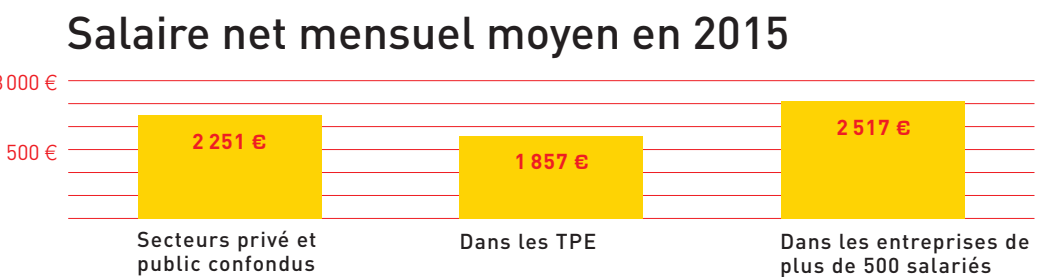
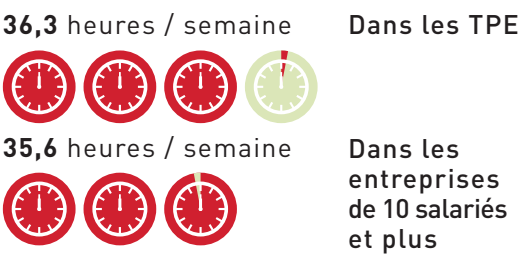
Artisanat : 39 % des salariés des TPE

Les TPE de l'artisanat représentent 425 000 entreprises et 1,3 million

de salariés, soit 39 % de la main-d'œuvre des TPE. L'artisanat est très représenté dans le commerce, les travaux, la réparation automobile, les industries alimentaires... Dans



Pour ceux qui sont en temps partiel, la durée moyenne de travail est de 18 heures par semaine. Les femmes en temps partiel sont 37 % à travailler 24 heures hebdomadaires ou plus, contre 26 % chez les hommes.



Sources :

« L'emploi dans les très petites entreprises fin 2018 », Dares, février 2020

« Les salaires par secteur et par branche professionnelle en 2015 », Dares, juillet 2018

ÉLECTIONS POUR LES SALARIÉS DES TPE : DONNEZ DE LA VOIX À LA CGT !

Les TPE emploient moins de 11 personnes en équivalent temps plein à l'année, quel que soit leur statut juridique : associations, SARL, EURL... elles représentent un cinquième de l'emploi salarié, l'équivalent de la fonction publique. Elles pèsent pour 9 % dans la part des richesses produites dans notre pays et sont des acteurs essentiels de l'économie locale et du lien social de proximité favorisant l'emploi au plus près des lieux de vie. Vous êtes ainsi nombreux à mener votre activité professionnelle dans le service à la personne, comme assistante maternelle ou dans une très petite entreprise des secteurs de l'artisanat, du transport, de la santé, de l'action sociale, de l'hébergement, de la restauration, du commerce, de l'animation socioculturelle, de la culture...

Vous êtes concernés par cette élection si vous vous avez eu un contrat de travail (peu importe sa durée) en décembre 2019 dans une très petite entreprise. Vous recevrez au mois d'octobre des codes et des identifiants vous confirmant que vous êtes bien électeur pour ce scrutin. Vous souhaitez voter, vous rentrez bien dans les critères (un contrat dans une TPE en décembre l'année dernière) et vous n'avez rien reçu ? Dès le 2 novembre, contactez la CGT afin de le vérifier et de vous faire inscrire sur les listes électorales : tpe@cgt.fr.

Depuis 2012, les salariés des entreprises de moins de 11 salariés sont appelés à voter sur sigle, tous les quatre ans, pour l'organisation syndicale de leur choix.

Les résultats de ce scrutin seront additionnés aux voix obtenues aux élections dans les élections aux CSE et détermineront le poids respectif des syndicats, sur le plan national, régional ou dans les branches professionnelles. Le scrutin aura lieu du 25 janvier au 7 février 2021. Ces résultats permettront par exemple de définir quelles seront les organisations en capacité de négocier les conventions collectives, ainsi que le poids qu'elles représentent. Celui-ci peut être déterminant pour la validation – ou non – d'un accord collectif national négocié avec des organisations d'employeurs au sujet de vos conditions de travail, salaires...

Ces résultats permettront également de répartir entre les différentes organisations syndicales :

- les mandatés aux conseils des prud'hommes ;
- les conseillers du salarié (qui assistent les salariés des TPE en cas de procédure de licenciement) ;
- leurs représentants dans les associations « Transitions

Pro » en région (financement des projets de reconversions professionnelles)...

Plus généralement, ces résultats permettront de définir la représentation des organisations syndicales dans les lieux de dialogue social sur les territoires.

Lors des deux précédents scrutins, la CGT a été placée en tête par les salariés des TPE. Si notre organisation peut se féliciter de la confiance que lui ont témoignée les salariés, il n'en reste pas moins que la trop faible participation à ce scrutin met en danger le principe même de ces élections. Or, la loi ne prévoit pas de scrutins directs pour choisir des représentants du personnel dans les TPE, et les salariés qui y travaillent ont trop rarement l'occasion de s'exprimer ou se défendre. Ces élections ne sont pas parfaites : la CGT revendique en effet un droit d'expression directe pour TOUS les salariés sur leur lieu de travail.

Néanmoins, il est important que davantage de salariés y participent afin de donner plus de poids aux revendications de la CGT :

- mêmes droits pour toutes et tous, peu importe le contrat de travail : égalité femmes-hommes, droit aux activités sociales, culturelles

et sportives, droit à la formation professionnelle qualifiante tout au long de la vie, droit à la démocratie sociale, avec un droit de conseil de défense et de soutien dans l'entreprise ;

- mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle » pour tous, afin qu'aucun salarié, tous statuts confondus, ne subisse plus de rupture dans ses droits, dans la reconnaissance de ses qualifications, dans la reconnaissance de ses acquis par l'expérience ;
- revalorisation des salaires et du Smic, diminution du temps de travail pour que tout le monde ait un emploi, amélioration des conditions de travail, fin des temps partiels non choisis par le salarié, paiement de toutes les heures de travail effectuées, reconnaissance des qualifications à l'embauche et de celles acquises par la formation et par l'expérience avec un salaire correspondant...
- des conventions collectives de haut niveau permettant de lutter contre l'ubérisation de la société et cette multitude de contrats qui offrent la possibilité aux employeurs de moins rémunérer le travail ;

- une organisation du travail sans autoritarisme, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle ce qui impose entre autres des crèches de proximité, des transports en commun de qualité, etc.
- pour financer le travail, il faut un meilleur accès aux crédits bancaires et aux aides publiques pour les TPE. La CGT dénonce une fiscalité à la même hauteur entre les grands groupes et TPE, qui ne permet pas une justice sociale dans ces dernières.

Nous jugeons essentielle une campagne de proximité auprès de vous afin de vous écouter, vous entendre, pour mettre en cohérence vos attentes en lien avec les revendications fondées sur la réalité de votre travail et de vos conditions d'emploi.

Ensemble, nous avons les clés en main pour être offensifs et porter nos projets pour construire le monde de demain. Travailleuses et travailleurs saisonniers et salariés des TPE, Soyez partie prenante des débats que nous devons mener aujourd'hui avec l'ensemble des travailleurs. Débattons pour construire et gagner ensemble un projet émancipateur et de transformation sociale où vous serez acteurs et décideurs !

**Vous ne voulez pas en rester là !
Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**
Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone		Courriel	
Âge		profession	
Entreprise (nom et adresse)			

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@cgt.fr.

